



Déclaration du Sgen-CFDT au CDEN de la Nièvre

21 mars 2024

Monsieur le Préfet,
Monsieur le président du Conseil Départemental,
Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous déplorons depuis des années ici-même, le peu de moyens attribués à l'École inclusive, les difficultés du remplacement, les inégalités scolaires, l'explosion des taches de direction, des postes Rased non pourvus... Nombreux sont les chantiers qui depuis de nombreuses années occasionnent des conditions de travail dégradées pour les personnels, voire de la souffrance pour certains d'entre eux. Cette fois, pour mettre en application les décisions d'un ministre de l'éducation resté moins de 6 mois en poste, le projet de carte scolaire prévoit une diminution du nombre de postes, dans notre département comme dans beaucoup d'autres. Nous nous interrogeons sur les objectifs de notre Ministère au vu des moyens attribués - ou plutôt retirés ! - pour la rentrée 2024 : la relative diminution du nombre d'élèves n'était-elle pas l'occasion d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, nous qui avons le triste record des classes les plus chargées d'Europe ?

Par ailleurs, nous dénonçons les attaques envers l'école publique et la soi-disant absence des enseignant·es..., enseignant·es en réalité moins absent·es pour maladie que partout ailleurs. N'est-ce pas le même parti politique qui a la main depuis plusieurs années déjà sur le nombre de postes dans l'Éducation Nationale et ainsi la mise en place d'une véritable brigade de remplacement présente et efficace ? L'absence de remplacement des enseignant·es assèche depuis plusieurs années leur accès à la formation continue hors des 18 heures annuelles. Par ailleurs, quand un·e enseignant·e est absent·e et non remplacé·e les élèves sont réparti·es dans les autres classes, au détriment des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. Il y a également nécessité de

donner aux personnels les moyens et un cadre pédagogique permettant une meilleure mise en œuvre de l'inclusion. Cela passe également par l'ouverture de postes d'enseignant·es surnuméraires.

Le temps du politique est différent du temps éducatif, on le sait. Les annonces régulières et fouillis des ministres successives et successifs sont le signe d'une impréparation consternante qui met en difficulté le monde éducatif. Il faut jeter le travail à peine est-il fait pour faire le contraire dans l'urgence. Beaucoup, y compris parmi les cadres, ne trouvent plus de sens à leur travail dans un bateau ivre qui n'a plus de cap sinon le plan carrière des ministres.

En ce qui concerne la Nièvre et la carte scolaire, la rentrée de septembre 2024 serait marquée par une baisse démographique de 360 élèves dans les écoles publiques. La Nièvre rend 18 emplois à la rentrée prochaine. Certes, cette évolution, n'empêchera pas de voir augmenter – très légèrement - le ratio nombre de professeur des écoles par rapport au nombre d'élèves mais elle est aussi le témoin d'une baisse démographique qui ne cesse d'être présente.

Département rural, la Nièvre est pourtant un territoire innovant avec ses TER et la volonté locale de développer une éducation de qualité. Or, si nous voulons lui donner ce dynamisme unique en France, les moyens alloués doivent être à la hauteur des ambitions. Plutôt que de diminuer les moyens, pourquoi ne pas avoir profité de la baisse démographique pour améliorer réellement les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des équipes ?

- en permettant un remplacement de qualité lors d'absence du titulaire de la classe (maladie, congés maternité, formation, ESS, concertations...)
- en ouvrant des postes de RASED et UPE2A et en leur conférant une place importante aux côtés des enseignants en classe pour lutter durablement contre l'échec scolaire,
- en donnant du temps aux directeurs pour avoir un réel rôle de pilotage pédagogique, d'accompagnement des familles, de lutte contre le harcèlement scolaire, de protection de l'enfance, de travail avec les partenaires...
- en créant des postes d'enseignants spécialisés à même d'intervenir lors d'urgences de terrain liés à la scolarisation d'élèves à besoin éducatifs particuliers, élèves violents...,
- en créant des postes surnuméraires dans les bassins pour venir renforcer une équipe sur un projet (type création de TER ou CNR sur un bassin pédagogique), réduire des groupes

classes sur des temps d'enseignement précis, ou intervenir en co-intervention avec l'enseignant,

- en donnant du temps aux équipes pour construire des projets pédagogiques inclusifs et en augmentant le nombre d'enseignants référents,
- en diminuant les moyennes d'élèves par classe,
- en permettant aux élèves qui en ont le plus besoin d'accéder à des dispositifs qui leur correspondent et ce, avant tout pour le bien-être et leur développement (ULIS, UPE2A, IME...)

Gardons en tête que l'inclusion d'élèves à besoin particulier nécessite, a minima, des classes à petits effectifs et la carte scolaire doit en tenir compte.

Pour les transports scolaires, nous rappelons que nous saluons la démarche d'une harmonisation sur le mieux disant et une évolution vers plus de justice pour les élèves internes et celles et ceux relevant de l'aide sociale à l'enfance notamment, des questions se posent toujours quant à :

- L'exclusion de la qualité d'ayant droit des apprentis des établissements publics
- L'exclusion de la prise en charge des déplacements vers les lieux tiers nécessaires à la complète formation des élèves (stages, PFMP, etc.)

Garantir aux élèves le libre choix d'orientation impose de favoriser leur mobilité en luttant contre les inégalités sociales et donc d'attribuer la qualité d'ayants droit à ces élèves, pour tous ces transports.